



SOUTIEN À MAYOTTE

Interco' Outre-mer tient à exprimer sa profonde tristesse et son soutien indéfectible à la population de Mayotte, suite au passage du cyclone Chido.

Nos pensées se tournent d'abord vers toutes les familles touchées, celles qui ont perdu leur toit ou leurs moyens de subsistance, mais aussi vers les élus locaux, les forces de l'ordre, les équipes de secours et le personnel médical, qui se mobilisent sans relâche pour apporter aide et réconfort à la population.

Aujourd'hui, demain, dans les jours et les mois à venir, Mayotte devra faire face à des défis colossaux. Ces épreuves nous rappellent à quel point la solidarité nationale et interrégionale est essentielle pour soutenir ceux qui, à un moment donné, subissent l'insupportable.

L'heure est à l'action concrète : collectes de fonds, envois de matériels, soutiens logistiques, mais aussi accompagnement humain dans la durée.

Interco' Outre-mer se tient prête à mobiliser son réseau, ses compétences et ses ressources pour appuyer les initiatives de solidarité en faveur de Mayotte.

Nous savons que l'épreuve que traverse l'île exige une attention immédiate mais aussi un accompagnement dans le temps pour rebâtir et redonner espoir à ses habitants.

Aujourd'hui plus que jamais, nous devons nous rappeler que la force de l'Outre-mer réside dans son unité et sa capacité à faire front ensemble face aux épreuves. Mayotte n'est pas seule.

Lyliane Piquion-Salomé

Présidente d'Interco' Outre-mer



LA NEWSLETTER

N°27 - Décembre 2024

ÉDITO



Chers adhérents, chers partenaires, chers amis,

À l'approche de cette fin d'année 2024, je souhaite saluer avec enthousiasme l'engagement de notre réseau et de l'ensemble des acteurs qui œuvrent pour promouvoir et renforcer « l'intercommunalité » dans nos territoires d'Outre-mer.

2024 : Une année de mobilisation et de projets partagés

Cette année a été riche en initiatives, reflétant notre volonté collective d'apporter des réponses concrètes aux enjeux spécifiques de nos territoires. Les **COP Foncier Outre-mer**, organisées dès le mois d'avril, ont mobilisé une diversité d'acteurs. Ces travaux collaboratifs ont permis de formuler **25 recommandations**, parmi lesquelles la problématique de l'indivision, avec ses répercussions familiales, sociales et territoriales, a retenu une attention particulière. Ce sujet a été au cœur du **colloque organisé au Palais du Luxembourg le 22 novembre**, en partenariat avec la Délégation sénatoriale aux Outre-mer. Les échanges, enrichis par une réflexion approfondie sur la gouvernance du foncier, ont consolidé également notre plaidoyer pour une gestion concertée et responsable de cette ressource stratégique.

La **série de webinaires dédiée aux risques majeurs** a permis d'explorer des problématiques cruciales telles que le mal-assurance et la gestion des sols vivants. Ces rencontres ont renforcé nos capacités d'échanges et de réflexions sur des défis environnementaux croissants. Je tiens à remercier chaleureusement les intervenants, parmi lesquels Alain Chrétien, maire de Vésoul, le sénateur Jean-François Husson, ainsi que les institutions partenaires, tels que l'Institut de la Transition Foncière, Novasol Expert et l'Office Français de la Biodiversité ou encore le Cerema. Ce cycle s'est clôturé le **10 décembre** avec un webinaire consacré aux **continuités écologiques**, soulignant l'importance de la préservation de nos écosystèmes.

Un plaidoyer renforcé et des partenariats consolidés

L'année 2024 a également été marquée par des collaborations structurantes. Entre autres le **groupe de travail sur la loi Littoral**, mené conjointement avec l'ANEL, illustre notre ambition d'adapter les textes législatifs nationaux aux réalités locales tout en préservant les richesses naturelles de nos territoires. La participation d'Interco' Outre-mer au **43^e Congrès de l'ANEL**, qui s'est tenu en Guadeloupe du 2 au 6 décembre, est également un moment fort. Nous aurons le plaisir de revenir sur cet événement dans le prochain numéro de le-magazine consacré à l'environnement, attendu pour janvier 2025.

Je tiens également à souligner le **succès croissant de nos publications**, notamment notre newsletter bimensuelle ainsi que nos rédactions au sein de **le-mag OUTRE-MER Grandeur Nature**, qui mettent en lumière les innovations, les ambitions et les réalisations de nos intercommunalités adhérentes. Ces supports sont devenus des outils clés pour renforcer la visibilité et la reconnaissance de nos actions auprès d'un large public.

Le **14 octobre**, s'est tenu à Cayenne un colloque sur l'adaptation des territoires aux changements climatiques, organisé par la délégation régionale du CNFPT de Guyane en partenariat avec Interco' Outre-mer. Cet événement a permis d'aborder de manière approfondie les réalités du changement climatique en Guyane, les moyens de sensibiliser davantage la population et la nécessité d'une coordination accrue entre les acteurs territoriaux. Nous pouvons nous réjouir de cette collaboration.

Enfin, la **rencontre des intercommunalités d'Outre-mer**, organisée dans le cadre de la **34^e Convention d'Intercommunalités de France**, a mis en lumière la force de la collaboration entre nos réseaux. Cet événement inaugural marque le début d'un rendez-vous annuel dédié à l'intercommunalité dans les Outre-mer.

Un cap ambitieux pour 2025

Pour 2025, nous consacrerons nos efforts à une réflexion approfondie sur les compétences, le fonctionnement et le financement des intercommunalités, tout en travaillant à l'amélioration des relations entre intercommunalités et communes, ainsi qu'à la promotion d'initiatives adaptées aux spécificités ultramarines.

Un **cycle de travaux** sera organisé pour aborder des thématiques clés, telles que la gouvernance, les financements et la mutualisation des ressources, avec pour objectif d'améliorer la compréhension et l'appropriation de l'intercommunalité par nos populations et partenaires. D'importants rendez-vous à venir et dont nous vous ferons part en début d'année.

Alors que nous nous tournons vers l'avenir, je reste convaincue que la coopération constitue notre plus grande force. Ensemble, nous pouvons construire des territoires solidaires et tournés vers les défis de demain.

Chers adhérents, chers partenaires, chers amis, je tiens à vous remercier chaleureusement pour votre engagement, votre confiance et votre détermination à faire progresser nos territoires..

Je vous souhaite à toutes, à tous et à vos proches, d'excellentes fêtes de fin d'année.

Avec toute ma gratitude,

Lyliane Piquion-Salomé
Présidente d'Interco' Outre-mer

BIENVENUE ...

... à la Communauté de Communes des Savanes qui rejoint Interco' Outre-mer

Nous sommes ravis d'annoncer l'adhésion de la Communauté de Communes des Savanes (CCDS), à notre réseau. Située en Guyane-française, la CCDS regroupe quatre communes aux atouts multiples : Sinnamary, Iracoubo, Saint-Elie et Kourou. Elle est présidée par François Ringuet, Maire de la Ville de Kourou.

Voir les 4 communes membres



Ce territoire dynamique, est connu, comme l'un des fleurons de l'industrie française et européenne, avec la présence de la base spatiale européenne sur les communes de Kourou et de Sinnamary. Sa richesse, ne se limite pas uniquement au secteur du spatial, mais détient un patrimoine naturel exceptionnel, abritant des écosystèmes parmi les plus diversifiés au monde, mais aussi des spécificités culturelles uniques. La CCDS, joue un rôle clé dans l'aménagement et le développement local, en conciliant préservation de l'environnement et projets structurants pour améliorer le cadre de vie de ses habitants.

Pour en savoir plus sur la Communauté de Communes des Savane:

www.ccdsguyane.fr



« Tout seul, on va plus vite, ensemble, on va plus loin », ce vieux proverbe africain, représente le sens, que je donne à notre adhésion à Interco' Outre-mer. Par cette adhésion, nous souhaitons renforcer nos liens de coopération avec les différentes intercommunalités des territoires ultramarins, qui est le préalable pour mieux peser dans le débat français. Nous souhaitons aussi, bénéficier du réseau de l'association Interco' Outre-mer, grâce à son appui technique et juridique.

François Ringuet

Président de la Communauté de Communes des Savanes, maire de Kourou

RETOUR SUR ...

... le colloque dédié au foncier, organisé par Interco' Outre-mer en partenariat avec la Délégation sénatoriale aux outre-mer

vendredi 22 novembre 2024 au Sénat

Le foncier est au cœur des préoccupations des territoires d'Outre-mer : à la fois matière première du développement, socle de l'action des collectivités et pilier des équilibres culturels et sociaux. C'est un enjeu stratégique qui mobilise quotidiennement élus, collectivités et citoyens pour préserver la stabilité et le développement de ces territoires.

Les discours d'ouverture

Pour Micheline Jacques, présidente de la Délégation sénatoriale aux outre-mer, le désordre foncier en outre-mer ne pourra être démêlé qu'en adaptant les politiques publiques et en imaginant des solutions innovantes. La prise de conscience est là, de premières avancées ont eu lieu ces dernières années avec la loi Letchimy ou la création d'un tribunal foncier en Polynésie, mais il faut aller beaucoup plus loin et plus vite.

crédits@Sénat - Micheline Jacques,
présidente de la Délégation Sénatoriale aux Outre-mer

Vers une loi foncière Outre-mer : l'allocution de la Présidente a été marquée par un appel à l'élaboration d'une loi foncière Outre-mer, visant à traiter ces défis de manière globale et durable, tout en respectant les spécificités de chaque territoire. « Avec le soutien de la Délégation Sénatoriale aux Outre-mer, Interco' Outre-mer appelle de ses vœux l'adoption d'une grande loi foncière spécifique aux territoires ultramarins, apportant des solutions adaptées à leurs réalités ». ([Voir le discours en entier](#))



crédits@Sénat - Lyliane Piquion-Salomé,
présidente d'Interco' Outre-mer

1^{ère} séquence : Restitution des COP Foncier Outre-mer

crédits@Sénat - De gauche à droite : Caroline Cunisse, directrice générale d'Interco' Outre-mer ; Philippe Schmit, directeur d'Urba Demain ; Claude Plénet, vice-président de l'agglomération du Centre Littoral, maire de Rémire-Montjoly ; Eugène Larcher, vice-président de l'agglomération Espace Sud Martinique, maire de Les Anses d'Arlet ; Erik Terquem, PDG du groupe Terquem, génealogiste



Depuis plus de deux ans, **Interco' Outre-mer** a fait du foncier une priorité, en structurant des échanges politiques et techniques avec des acteurs variés – publics, parapublics et privés. En 2023, ce travail collectif a débouché sur une première synthèse de **44 propositions**, couvrant des thèmes essentiels comme le désordre foncier, l'indivision, la planification et la formation. Ces recommandations ont été largement partagées avec les membres du Gouvernement et les Parlementaires.

En 2024, ce travail s'est approfondi autour de trois axes majeurs : **l'indivision, la police de l'urbanisme et la planification locale**, avec de nouvelles recommandations. Ces propositions, issues des **COP Foncier Outre-mer** organisées entre avril et juillet derniers, reflètent l'esprit de dialogue qui guide les travaux du réseau. Ces COP ont rassemblé collectivités locales et régionales, représentants de l'État, et professionnels de terrain tels que notaires, géomètres et génealogistes...



«Trois sujets majeurs ont structuré les travaux des COP Foncier : l'indivision, les autorisations d'urbanisme et la police de l'urbanisme, ainsi que la planification. Ce processus a abouti à la formulation de 25 recommandations, fruit d'un travail collaboratif réunissant les cinq territoires ultramarins. Malgré leurs spécificités et réalités propres, ces territoires ont su se rassembler autour de préoccupations communes, soulignant l'importance d'une mobilisation collective pour avancer sur ces enjeux essentiels.»

crédits@Sénat - Claude Plénet, membre du Bureau d'Interco' Outre-mer, vice-président de l'agglomération du Centre Littoral, maire de Remire-Montjoly

SUR LE SUJET DE L'INDIVISION : 13 RECOMMANDATIONS CLÉS POUR L'OUTRE-MER

Pour mieux encadrer et gérer les problématiques complexes de l'indivision en Outre-mer, 7 recommandations stratégiques, **axées sur l'organisation et la répartition des responsabilités**, sont exprimées.

- Recommandation n°1 : Construire des observatoires locaux de l'indivision
- Recommandation n°2 : Assoir et élargir les missions du « référent chargé du recensement des propriétés en indivision »
- Recommandation n°3 : Faire de l'indivision un des sujets majeurs des conférences (ou assises) territoriales sur le foncier
- Recommandation n°4 : Lancer des plans intercommunaux de communication
- Recommandation n°5 : Mobiliser les étudiants en droit pour accompagner les administrés indivisaires
- Recommandation n°6 : Identifier dans chaque territoire un référent État sur l'enjeu de l'indivision
- Recommandation n°7 : Instaurer une juridiction exceptionnelle

Les recommandations liées à l'indivision en Outre-mer se concentrent également sur **6 recommandations à caractère juridiques et pratiques** :

- Recommandation n°8 : Évaluer la loi Letchimy et ajuster ses dispositions en conséquence
- Recommandation n°9 : Ajuster les conditions de la prescription acquisitive
- Recommandation n°10 : Faire de l'aide individuelle un levier efficace à la sortie de l'indivision successorale
- Recommandation n°11 : Appeler à une évaluation gouvernementale des dispositifs fiscaux actuels de la transmission patrimoniale
- Recommandation n°12 : Étudier la création d'un outil de gestion temporaire des biens en état d'abandon manifeste
- Recommandation n°13 : Encourager la transmission de son vivant

SUR LE SUJET DES AUTORISATIONS ET DE LA POLICE DE L'URBANISME : 7 RECOMMANDATIONS CLÉS POUR L'OUTRE-MER

Ces recommandations visent à créer un cadre plus structuré, associant à la fois des efforts de **communication** pour sensibiliser les populations et des actions concrètes pour **accompagner** les collectivités et **renforcer** l'application des règles. Cela contribue à une meilleure régulation de l'urbanisme et à un développement équilibré et durable des territoires d'Outre-mer.

- Recommandation n° 14 : Objectiver le phénomène de construction sans autorisation pour en mesurer pleinement l'ampleur
- Recommandation n° 15 : Communiquer auprès de la population sur l'autorisation d'urbanisme en ce qu'elle est une « protection »
- Recommandation n° 16 : Faire du respect des règles locales d'urbanisme un enjeu politique prioritaire ;
- Recommandation n° 17 : Maîtriser l'arsenal juridique existant
- Recommandation n° 18 : Autoriser la délégation au président de l'intercommunalité des pouvoirs de mise en demeure, astreinte et consignation
- Recommandation n° 19 : Renforcer le contrôle dès le commencement des travaux
- Recommandation n° 20 : Faire des acteurs de la sphère privée des promoteurs du respect des règles d'urbanisme

SUR LE SUJET DE LA PLANIFICATION : 5 RECOMMANDATIONS CLÉS POUR L'OUTRE-MER

Ces recommandations cherchent à **adapter les outils** de planification aux besoins des territoires ultramarins, tout en garantissant une **organisation claire** entre les acteurs, des **données fiables** pour orienter les décisions, et une mobilisation citoyenne pour favoriser **l'acceptation** et la réussite des projets locaux.

- Recommandation n° 21 : Clarifier et formaliser la relation État - collectivité avant de prescrire le PLU(i)
- Recommandation n° 22 : ZAN : Plus encore qu'adapter les règles à l'outre-mer, inverser le regard
- Recommandation n° 23 : Interroger, pour l'outre-mer, le zonage du PLU
- Recommandation n° 24 : Améliorer la qualité des recensements et projections démographiques
- Recommandation n° 25 : Renforcer, autour des documents d'urbanisme, la concertation et la participation citoyenne

Ils le disent...



S'il fallait retenir, au-delà des recommandations formalisées par Interco' Outre-mer pour certaines d'ailleurs assez techniques, quelques enseignements généraux des COP Fonciers qui ont été animées ces derniers mois, c'est d'abord à l'impérieuse nécessité de renforcer les échanges entre les différentes sphères d'acteurs du foncier qu'il conviendrait de penser.

Dans ce domaine, on ne se parle pas encore assez, même si des initiatives peuvent être prises en ce sens dans certains territoires, et trop rares sont les occasions pour les notaires, les élus, les géomètres, les cadres des collectivités, les généalogistes, les structures publiques et para publiques (EPF, CAUE, Agence d'urbanisme, EPL, SAFER...) d'échanger, de mutualiser leurs actions (notamment de communication auprès des populations) et de développer leurs compréhensions mutuelles. C'est dans cet esprit qu'Interco' Outre-mer met l'accent sur l'organisation régulière de conférences locales du foncier, notamment à l'initiative des intercommunalités.

Le second grand enseignement « transversal » porterait sur le besoin d'objectiver les problématiques foncières en renforçant les capacités locales d'observation (sur le sujet de l'indivision comme sur le sujet des infractions aux règles locales d'urbanisme par exemple). Sur ce sujet de la connaissance aussi, l'intercommunalité est vue comme l'échelon opérationnel. Pourrait être également mentionné le besoin de renforcer l'ingénierie locale sur ces enjeux fonciers et d'intensifier les efforts de formations spécifiquement adaptées aux réalités locales ultra marines. La dimension



culturelle, voire affective avec un attachement à la terre sans nul doute plus aigu que dans l'hexagone, faisant de la problématique foncière un sujet particulier à chaque territoire quand bien même nombre de problématiques sont partagées entre les différents territoires ultramarins.

Philippe Schmit

Expert urba-foncier, Urba Demain

En notre qualité de généalogiste successoral, nous avons eu le plaisir, avec Sylvie Hoareau, de participer à cette magnifique et pertinente initiative d'interco outre-mer concernant l'analyse du traitement du foncier et des indivisions outre-mer.

Le traitement de ces indivisions est d'autant plus urgent qu'il touche entre 35 et 40% des surfaces des départements et territoires de nos outre-mer. Les enjeux sont d'autant plus importants qu'ils sont non seulement fonciers mais également fiscaux et plus encore sociaux.

A travers notre expérience outre-mer nous avons largement fait le diagnostic, avec nos quinze années d'expérience, des outils à mettre en place pour permettre le règlement de ces indivisions.

Outre l'indispensable identification des ayants droit et des titres de propriété, le généalogiste successoral en sa qualité de mandataire amiable ou judiciaire des héritiers est primordial pour fédérer les héritiers et permettre le règlement de leur indivision.

Enfin la fausse bonne idée d'utiliser la prescription acquisitive comme outil permettant de régler l'occupation d'une parcelle est à manipuler avec la plus grande des précautions. En effet régulariser un occupant, qui a par ailleurs des droits dans l'indivision dont dépend la parcelle qu'il occupe, se fait nécessairement au préjudice des droits de ses cohéritiers réservataires et peut créer des troubles sociaux importants. Aussi si une prescription peut être envisagée, elle ne peut l'être à tout le moins que du chef de l'auteur de l'occupant.



Groupe  Terquem
GENEALOGIE

Sylvie Hoareau,
directrice
générale du
Cabinet de
Généalogie de
l'Océan Indien



Erik Terquem

Directeur Général - Expert Judiciaire



J'ai eu le plaisir d'intervenir lors de cette matinée d'échanges, en ma qualité de magistrat coordonnateur du Tribunal foncier de Polynésie française.

Certaines des recommandations examinées présentent le double intérêt d'une prise en compte globale de la problématique de l'indivision pouvant permettre de mieux identifier, quantifier et orienter les potentiels litiges, et d'une communication facilitée entre les services de l'État, les collectivités et les professionnels du foncier, dont les juges.

D'autres ciblent une meilleure information de la population, indispensable pour qu'elle adapte ses moyens d'action - non forcément judiciaires -, mais aussi saisisse les enjeux d'une saisine du tribunal eu égard aux pouvoirs limités dont dispose le juge.

Je salue forcément la recommandation d'une juridiction exceptionnelle, le tribunal foncier polynésien créé fin 2017 ayant conduit à une diminution sensible du stock et les délais de traitement des litiges. Il en est de même de la mise en place une aide individuelle à la sortie d'indivision, celle instaurée par le Pays en 2017 favorisant les partages amiables. Quant à la recommandation visant la prescription acquisitive, elle me paraît utile au regard de l'importance des actions judiciaires en usucapion mais aussi des risques de tensions qu'elles génèrent, notamment entre indivisaires. Il reste à souhaiter que les parlementaires s'emparent de ces questions, en impliquant les juridictions d'outre-mer et notamment les magistrats de Papeete.

Laure Belanger

Vice-présidente au Tribunal de première instance de Papeete- Magistrat coordonnateur du Tribunal foncier



crédits@Sénat



« Il est essentiel que toutes les collectivités s'approprient pleinement ces enjeux fonciers. Si chacun peut agir, l'intercommunalité a, comme nous l'avons constaté, un rôle central d'animation et de responsabilité, agissant en véritable chef d'orchestre local. Par exemple, mon agglomération de l'Espace Sud a mené des actions de sensibilisation et d'information auprès de la population sur le sujet de l'indivision, avec le soutien d'un avocat et d'un notaire.

Ce sujet de l'indivision illustre parfaitement la complexité des problématiques foncières dans leur ensemble. Ce n'est qu'une facette d'un enjeu plus vaste qui nécessite une coopération étroite : entre collectivités et État, entre acteurs publics et privés. Nous avons souligné l'importance d'animer et de réunir ces différents acteurs, notamment à travers l'organisation régulière de conférences territoriales du foncier, un point clé des débats à venir. L'intercommunalité a indéniablement un rôle à jouer dans cette dynamique.

Enfin, il y a une véritable nécessité d'aborder les questions de compétences et d'organisation au sein de nos collectivités. Nous avons discuté des besoins en formation et en acquisition de connaissances. Comme cela avait déjà été souligné en 2023, il est important que l'écosystème local des acteurs du foncier (CAUE, agences d'urbanisme, EPF...) travaille en étroite coopération avec nos collectivités pour répondre efficacement à ces enjeux.

Eugène Larcher

Vice-président d'Interco' Outre-mer, vice-président de l'agglomération Espace Sud Martinique, maire de Les Anses d'Arlet



2^e séquence : Le foncier, objet de débat. Sa gouvernance entre acteurs

crédits@Fedom - De gauche à droite : Philippe Schmit, directeur d'Urba Demain ; Hervé Mariton, président de la FEDOM ; Maurice Gironcel, président de la CINOR ; Vivette Lopez, sénatrice du Gard ; Teddy Bernadotte, collaborateur de cabinet du Président du Conseil régional de Guadeloupe ; Eric Hoffmann, président de l'Ordre des Géomètres Experts de l'Océan Indien.



Le foncier s'impose comme un sujet de première importance dans chacun des territoires ultramarins et constitue une préoccupation centrale pour les collectivités et les élus. Pourtant, de nombreuses questions restent en suspens :

- Comment orchestrer une action publique concertée capable de relever ces multiples défis ?
- Par quels moyens mobiliser les acteurs privés pour lever les blocages persistants qui freinent le développement local ?
- Comment, dans un contexte de bouleversements climatiques et environnementaux, élaborer des stratégies claires et durables ?

La réponse réside dans une **coopération renforcée et une approche collective** pour définir des solutions adaptées aux spécificités de chaque territoire.

Des personnalités étaient présentes pour nourrir la réflexion : **Ary Chalus**, président du Conseil régional de Guadeloupe, représenté par son collaborateur de cabinet Teddy Bernadotte ; **Maurice Gironcel**, président de la Communauté du Nord de La Réunion ; **Vivette Lopez**, sénatrice du Gard et co-rapporteuse du rapport sur le foncier agricole en Outre-mer ; **Hervé Mariton**, président de la Fédération des Entreprises des Outre-mer (FEDOM) ; **Eric Hoffmann**, président de l'Ordre des Géomètres Experts de l'Océan Indien.

L'événement a également été marqué par une allocution de clôture de **Saïd Omar Oili**, sénateur de Mayotte.

Les interventions ont souligné l'importance de bâtir des approches innovantes et concertées pour faire du foncier un levier de développement harmonieux et durable.

[La vidéo du colloque](#)

[Les 25 recommandations en détail](#)

[Rapport d'information du Sénat n° 206 \(2024-2025\)](#)

Interco' Outre-mer remercie chaleureusement tous les contributeurs de cette dynamique collective, essentielle pour construire des solutions adaptées et durables pour nos territoires.

... le Webinaire : Les collectivités d'Outre-mer à la conquête de la continuité écologique

mardi 10 décembre 2024

Ce mardi 10 décembre 2024, Interco' Outre-mer a organisé un webinaire dédié à la continuité écologique. Véritable enjeu stratégique pour la préservation des écosystèmes et de la biodiversité, la continuité écologique se pose comme une priorité pour les collectivités d'Outre-mer. En outre le sujet de la sensibilisation à l'environnement a été pointé comme particulièrement important, peut-être plus encore en Outre-mer où la nature parfois omniprésente peut masquer le dysfonctionnement des écosystèmes.

Ce rendez-vous, réunissant une trentaine de participants, a permis de présenter le concept de continuité écologique, son importance pour la préservation de la biodiversité et sa mise en œuvre dans les territoires d'Outre-mer, avec un focus sur les défis liés aux infrastructures routières et à la fragmentation des habitats.

Comprendre la continuité écologique et la Trame Verte et Bleue

L'OFB a introduit le concept de Trame Verte et Bleue (TVB) tout en rappelant son importance. Les étapes pour bâtir une politique publique réussie ont été présentées, mettant en lumière les responsabilités des collectivités d'Outre-mer dans l'élaboration de ces continuités.

Défis environnementaux : déplacements des espèces et mortalité animale

Les échanges ont aussi porté sur les contraintes imposées par les infrastructures humaines aux déplacements des espèces. Des exemples concrets, avec l'anguille américaine ou le pétrel de Barrau, ont illustré les propos de l'OFB. Dans certains territoires, la mortalité animale liée aux collisions routières notamment a été identifiée comme une problématique critique, nécessitant des solutions innovantes et des suivis plus rigoureux.

Retours d'expérience : Rémire-Montjoly en action !

La séquence a été nourrie du retour d'expérience présenté par le Cerema et la commune de Rémire-Montjoly (Guyane). Ce projet de restauration des continuités écologiques a permis d'identifier plusieurs sites nécessitant des aménagements spécifiques. Malgré un budget contraint, des priorités ont été établies pour favoriser les déplacements de la faune terrestre, arboricole et semi-aquatique. L'expérience a souligné l'importance de mobiliser tous les acteurs locaux et d'intégrer ces résultats dans les documents d'urbanisme pour garantir leur pérennité.

<https://www.cerema.fr/fr/actualites/cerema-accompagne-ville-remire-montjoly-son-projet>

Accompagnement et perspectives

Pour soutenir les collectivités dans ces démarches, l'OFB a présenté les outils disponibles, comme le Centre de ressources Trame



**LES COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER
À LA CONQUÊTE DE LA CONTINUITÉ
ÉCOLOGIQUE**

MARDI 10 DÉCEMBRE 2024 DE 14H00 À 15H30 Heure de Paris

Les collectivités d'Outre-mer se mobilisent pour relever le défi de la continuité écologique, essentielle pour préserver les écosystèmes et la biodiversité des territoires. Ce webinaire est l'occasion d'échanger sur les aspects stratégiques et méthodologiques des actions pouvant être conduites par les collectivités.

Au programme : décryptage de la **notion de continuité écologique**, **interventions d'experts** avec des analyses et des recommandations stratégiques pour une reconquête réussie et **cas concrets** d'initiatives menées par des collectivités en Outre-mer.

Avec la participation de :

- Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema)
- Office Français de la Biodiversité (OFB)
- Commune de Rémire-Montjoly

RENSEIGNEMENTS :
contact@interco-outremer.fr

Verte et Bleue, ainsi que des formations adaptées.

<https://www.trameverteetbleue.fr/qui-sommes-nous/centre-ressources-trame-verte-bleue>

Une initiative prometteuse pour 2025 a également été annoncée : la création d'un groupe de travail dédié aux intercommunalités, visant à renforcer les échanges et les synergies sur ces thématiques.

Ce webinaire a souligné la nécessité d'une approche collective et d'un engagement soutenu pour relever les défis de la continuité écologique en Outre-mer. Pour toute information complémentaire, contactez-nous à : contact@interco-outremer.fr

Remerciements et contacts :

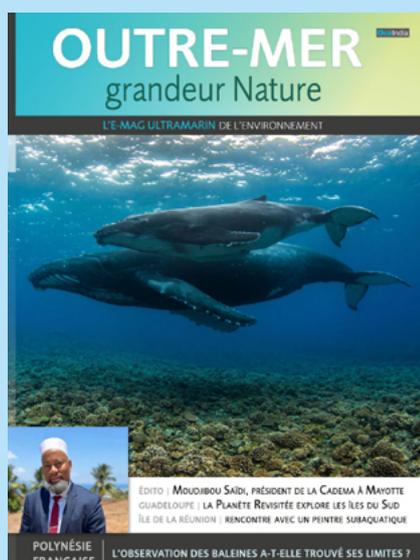
Sincères remerciements à tous les intervenants pour leur précieuse contribution lors de ce webinaire.

Pour le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) : Bénédicte Bexerres, directrice adjointe de l'Agence Antilles Guyane, benedicte.baxerres@cerema.fr ; Géraldine Audie-Liebert, chargée d'étude biodiversité, Direction Territoriale Sud-Ouest, g.audie-liebert@cerema.fr ; Kahina Reboul, cheffe de projet eau, risque et environnement, Direction Territoriale Outre-Mer / agence Antilles-Guyane, kahina.reboul@cerema.fr

Pour l'Office Français de la Biodiversité (OFB) : Fabien Paquier, chargé de mission Trame verte et bleue ; fabien.paquier@ofb.gouv.fr

Pour la commune de Rémire Montjoly : Séverine Alaïs, directrice de l'aménagement du territoire de la ville de Rémire-Monjoly ; severine.alais@remiremontjoly.fr

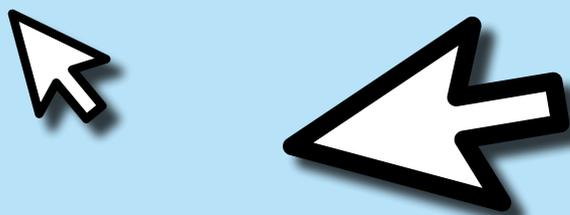
L'e-mag OUTRE-MER grandeur Nature



Édition de Novembre-Décembre

L'édito de cette 25^e édition est signé par **Moudjibou Saïdi**, président de la Communauté d'agglomération de Dombeni-Mamoudzou (Cadema) à Mayotte.

Feuilletez le magazine OUTRE-MER grandeur nature



Partenaires



Interco' Outre-mer
www.interco-outremer.fr
Pour toute question,
merci de contacter contact@interco-outremer.fr